

ENJEUX ETHIQUES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AFRICAINES : CAS DU BENIN

Barnabé DENON,

*Docteur en Philosophie Morale et Politique, Maître de Conférences,
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

bardenon@yahoo.fr

Aurélien Videkon GBEGNON,

*Docteur en Philosophie Morale et Politique, Assistant., Université
Catholique de l'Afrique de l'Ouest*

gbegnonaurelien@yahoo.fr

Résumé

Les administrations publiques africaines, d'un pays à un autre, sont caractérisées par des pratiques peu vertueuses. Ces dernières créent un climat d'animosité dont les conséquences se ressentent sur la qualité de service, laissant l'usager dans la désolation. Un regard analytique de la réalité des pays africains laisse entrevoir une administration héritée de la colonisation, et aujourd'hui inadaptée aux défis actuels.

La bonne performance d'une administration réside dans sa capacité à se donner une organisation à la hauteur des ambitions légitimes de tout un peuple, avec des moyens d'actions bien éprouvés, rendant le service public accessible à tous sans distinction de race, de région, de religion, de sexe, etc...

En Afrique et spécifiquement au Bénin, l'administration publique sombre dans une léthargie qui ne permet pas à l'usager de bénéficier d'un service de qualité. Fort de ce constat, la gouvernance du Renouveau démocratique au Bénin a initié des réformes visant à améliorer les pratiques dans l'administration publique béninoise. Ces réformes sont perçues comme un éveil aux pratiques éthiques, dans la perspective de donner au service public son vrai sens.

L'objectif principal de cette recherche est de mettre en exergue les pesanteurs des administrations publiques africaines, empêtrées dans des controverses qui influencent négativement le service public, au point où les efforts de développement sont souvent étouffés et donc infructueux.

Dans une démarche qualitative, l'analyse s'est accentuée sur la réalité béninoise, dans un élan gouvernemental de faire recours aux valeurs éthiques pour redorer le blason d'une administration moribonde et inadaptée aux défis actuels de développement. L'enjeu actuel est de grande portée, et les Etats africains ne pourront tenir le pari du développement que dans l'avènement d'un service public de qualité, enraciné dans les valeurs éthiques. C'est à ce prix que l'Afrique pourra répondre à ses ambitions de réussite et de performance.

Mots clés : *éthique, administration publique, service public, performance, satisfaction.*

Abstract

African public administrations, from one country to another, are characterized by practices that are hardly virtuous. These create a climate of animosity whose consequences are felt on the quality of services, leaving the user in desolation. An analytical look at the reality of African countries suggests an administration inherited from colonization, and today unsuited to current challenges.

The good performance of an administration lies in its ability to set up an organization that meets the legitimate ambitions of an entire people, with well-tested means of action, making public service accessible to all without distinction of race, region, religion, gender, etc.

In Africa and specifically in Benin, the public administration is sinking into a lethargy that does not allow the user to benefit from a quality service. Based on this observation, the governance of the Democratic Renewal in Benin initiated reforms aimed at improving practices in the public administration. These reforms are analyzed as an awakening to ethical practices, with a view to giving public service its true meaning.

The main objective of this research is to highlight the inertia of African public administrations, entangled in the controversies that negatively influence public service, to the point where development efforts are often stifled and therefore unsuccessful.

In a qualitative approach, its analysis focuses on the reality of Benin, in a government's impetus to resort ethical values to restore the image of a moribund administration that is unsuited to current development challenges. The current challenge is far-reaching, and African States will only be able to meet the challenge of development through the advent of a quality public

service, rooted in ethical values. It is at this cost that Africa will be able to meet its ambitions for success and performance.

Keywords : *ethics, public administration, public service, performance, satisfaction.*

Introduction

« Le fonctionnaire joue un rôle très important dans la société. Responsable de l'application des lois, serviteur de la population, gardien des décisions démocratiques, fiduciaire des personnes publiques, ces hautes responsabilités commandent une conduite empreinte d'une éthique et d'une morale élevée », P. Loko (2020, P. 11). Cette citation exprime à juste titre, l'intérêt suscité par la problématique éthique au sein de l'administration béninoise. La mission dévolue à tout agent public nécessite un niveau de conscience élevé pour appréhender au mieux les enjeux et toute la responsabilité que cela impose. La noblesse de cette mission force à une conduite l'éthique, afin que les divers objectifs soient atteints.

Le secteur du service public dans les administrations africaines végète dans une certaine lassitude qui ne favorise pas le développement. Car, la fonction publique doit être engagée dans une dynamique permanente de recherche de performance pour la satisfaction de l'usager.

Pertinence du sujet :

L'administration publique africaine est aujourd'hui confrontée à un déficit de performance. Ceci se laisse aisément apprécier, quand pour une sollicitation donnée, on se retrouve dans la position d'usager. C'est le lieu où les règles éthiques, de bienséance, d'équité, d'objectivité sont régulièrement bafouées. Et l'administration publique en Afrique est censée être le secteur qui impulse et motive les actions de développement. L'émergence de l'Afrique victorieuse passe par une administration modernisée, performante et engagée dans la

dynamique du mieux-être. D'où le recours à des pratiques éthiques, afin qu'émerge une administration de développement. L'intérêt porté sur le Bénin se justifie au regard des récriminations proférées contre cette administration, et les réformes introduites dans la gouvernance des affaires publiques par le régime de la rupture.

Problématique :

Le degré de dégradation des pratiques dans l'administration publique béninoise est tel que depuis 2016, avec l'avènement au pouvoir du président Patrice Talon, il apparaissait urgent pour ce gouvernement de conjurer le mal de cette administration. Une administration qui fonctionnait à la mesure du rang social, de la fraternité, du clientélisme, de la subjectivité inter relationnelle. Pareille mode de fonctionnement est une injure à la morale, à l'intelligence, et au développement. La gouvernance étant confrontée à la difficulté de l'émergence d'une administration de développement, le recours aux valeurs éthiques ne serait-il pas la voie porteuse ?

Hypothèses/Objectifs Scientifiques :

Les pratiques dans toute administration doivent viser la satisfaction de l'utilisateur, d'où qu'il vienne. L'objectivité est sensée être la ligne directrice de l'élégance dans les actes de gestion humaine. Les administrations publiques africaines gagneraient à se hisser à un niveau d'impartialité pour que le service soit dignement rendu. La dégradation de la qualité de service dans la plupart des administrations en Afrique, découle du manque de respect des principes et règles de conduite qui cadrent le service public. Tout service relève d'une haute vocation à se rendre disponible et performant à la tâche. Mais malheureusement pour des mobiles personnels et subjectifs de gain, les nobles objectifs sont sacrifiés. C'est ainsi que le service perd de sa qualité et des pratiques rétrogrades font leur apparition.

L'amélioration tant souhaitée dans les administrations publiques en général et particulièrement au Bénin, ne pourra se réaliser que dès lors que l'éthique va intégrer les mœurs administratives. Les enjeux de développement actuels sont si importants que tout travailleur est invité à faire preuve de don de soi, dans un environnement dépouillé de pesanteurs historiques et socioculturelles.

Démarche méthodologique :

L'approche méthodologique est qualitative et consiste à saisir le sens et la portée du service public, pour poser un problème de fond qui se pose aux administrations publiques africaines, le défaut éthique. En s'inspirant de la réalité béninoise, l'administration publique africaine a affiché une image peu reluisante, qui a soulevé les préoccupations de développement. La question du développement de l'Afrique est récurrente et il importe de se focaliser sur les facteurs qui inhibent les efforts consentis par les gouvernants. Cette préoccupation est portée par le concert des nations africaines, et l'Union Africaine s'en saisit pour en appeler à une orientation éthique des actions dans l'administration publiques.

De façon spécifique, cette recherche permet de s'imprégner de la situation de l'administration africaine, une situation qui oblige à des mesures éthiques pour relancer le développement. En s'inspirant du cas du Bénin comme cadre d'analyse de la situation, il s'agit d'évaluer le péril qui plane, d'identifier les facteurs constitutifs du fléau et suggérer une réorientation éthique, gage d'un développement réel.

1- Les caractéristiques de l'administration publique

1.1- Le contexte de l'avènement de l'administration publique en Afrique

L'administration publique est l'organisation mise en place par les gouvernants pour assurer au mieux, l'accomplissement du

service public dont la raison d'être est l'intérêt général. Le champ d'exercice de l'intérêt général est défini par l'arsenal de lois administratives auxquelles le fonctionnaire est astreint dès l'entrée en service. Dans le respect de ces dispositions de loi, l'agent public est invité à faire preuve d'intégrité, d'impartialité afin de gagner la confiance du public qui sollicite les prestations de l'Etat. Ce faisant une symbiose ou une harmonie de vie est sensée s'instaurer entre le fonctionnaire et le public dont il sert la cause.

L'administration publique béninoise, comme la plupart des administrations africaines, s'est installée et s'est développée à l'ombre de l'héritage coloniale. En effet, à la proclamation de l'indépendance du Dahomey en 1960, les structures administratives mises en place ont été inspirées par le modèle de l'administration coloniale. Cette dernière avait pour objectif d'administrer les colonies pour qu'elles soient pourvoyeuses de ressources et richesses exportables, dans un mécanisme commercial dont le colonisateur pourra tirer profit. C'est alors un appareil administratif inadapté aux réalités de la chefferie traditionnelle, qui a émergé, sapant les principes sur lesquels le pouvoir traditionnel africain était bâti. L'agent public doit ainsi s'adapter aux considérations de cette gestion administrative. La finalité économique n'étant pas la même, les jeunes administrations africaines des indépendances vont se fier à l'expertise de l'Etat colonial, en terme d'aide et d'assistance pour assurer leurs premiers pas de croissance.

L'administration béninoise a pour mission fondamentale la prestation de services publics aux citoyens. Mais engagée dans une approche de mimétisme et d'assimilation, elle n'a su, se mettre à la hauteur des nobles aspirations du peuple. La perpétuation du modèle colonial a désarticulé l'idéal social du peuple africain, fait de bravoure, d'honnêteté, du droit d'aînesse, de croyances ancestrales, du souci d'harmonie de vie, etc... Du coup, l'administration béninoise ayant perdu ses repères originels, végète dans un conformisme béat.

De façon récurrente, l'administration publique béninoise s'est illustrée par une dégradation continue de son fonctionnement. Il s'avère que le service public est mal assuré. Les appréciations négatives sont alimentées par rapport aux pratiques qui s'observent et pour lesquelles l'utilisateur apparaît comme la victime. Le secteur public est gangrené par la corruption, le clientélisme, la gabegie, le manque de conscience professionnelle. Ces maux qui ne sont pas exhaustifs, bloquent la croissance et éloignent de l'atteinte des objectifs de développement. Le déficit d'efficacité et le malencontreux résultat qui pointent à l'heure du bilan prouvent que ce modèle est sclérosé, et ne saurait conduire à des performances.

1.2- Les contreperformances de l'administration publique béninoise

Les contreperformances de l'administration béninoise étaient si évidentes, que les pouvoirs publics ont dû recourir à des thérapies, avec des fortunes diverses. Ainsi avec l'accompagnement du même colonisateur, et face au bilan économique désastreux de la fin des années quatre-vingt, le Bénin comme la plupart des pays africains se sont lancés dans des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Par cette alternative, une bouffée financière est injectée dans le tissu économique, avec pour point d'orgue, le dégraissage de l'administration publique. Le paradoxe fut la ruée vers l'Afrique de soi-disant coopérants pour injecter une consistante manne financière dans l'économie locale. C'est ainsi que bon nombre de citoyens se sont retrouvés dans des conditions de vie difficiles. En l'absence de marge de manœuvre, la situation des administrations publiques s'est encore compliquée.

Le Bénin a fini par se convaincre qu'il serait difficile à l'Etat central d'être présent partout sur le territoire national et répondre aux attentes légitimes des populations. Ce fut l'avènement de la décentralisation, qui peine à prendre une autonomie fonctionnelle. Au-delà des ambitions clairement affichées, le

développement des collectivités décentralisées reste un vœu pieux. Car l'offre des services sociaux de base aux populations locales est inexistante, à un moment où on parle de décentralisation. La première décennie de ce siècle fait constater que les conditions de vie des populations locales ne sont pas améliorées, et que la culture démocratique, socle des actions de développement demeure un leurre. En principe, l'évolution du processus de la décentralisation devrait amener à instaurer un contexte favorable à une meilleure gestion des ressources pour le bénéfice de la collectivité. Le comble est l'absence de structure ou cadre susceptible d'évaluer les besoins des populations. Dans l'incapacité de pouvoir assurer les services de base de façon satisfaisante, les populations se sentent abandonnées dans des conditions de vie précaire.

2- Le contexte actuel du service public au Bénin

Dans un environnement de travail aussi tumultueux que controversé, la notion même de service public s'illustre dans une confusion qui laisse place à des récriminations. Car le service public à rendre concerne le citoyen ou tout usager quel qu'il soit, et s'oriente vers la satisfaction de ses attentes.

La gouvernance actuelle, en prônant la rupture, donne l'alerte pour se doter d'une administration au service du peuple. Mais ceci ne peut advenir que d'un changement profond de mentalité, afin que chacun prenne la mesure de l'enjeu et des défis qui attendent tout le monde. Il s'agit de répondre efficacement aux récriminations prononcées contre l'administration béninoise, et trouver le cadre idoine pour redonner confiance.

2.1- L'éveil au renouveau de l'administration publique

Avec un état des lieux aussi alarmant que décevant, la fonction publique béninoise se doit de redorer son blason, pour être un service public utile et efficace. C'est pourquoi, dès l'accession

au pouvoir en 2016, le régime politique de « la rupture »⁸ s'est engagé à imprimer une approche novatrice de la fonction d'agent public au Bénin. Il a fallu dans une première approche remettre inlassablement tout fonctionnaire (du secteur public et du secteur privé) au travail, en retouchant à la législation en vigueur. Ainsi, la loi N° 2018-34 du 05 octobre 2018 modifiant et complétant la loi N° 2001-09 du 21 juin 2002, portant exercice du droit de grève en République du Bénin a créé un autre cadre législatif auquel tout travailleur doit se soumettre. Dès lors, plus de cessation abusive de travail. Certains corps de métier, en fonction du caractère spécifique de leur mission sont interdits de droit de grève. Il s'agit du personnel militaire, du personnel paramilitaire (police, douane, eaux, forêt et chasse), de même que le personnel des services de santé. C'est ainsi que le gouvernement a restreint l'espace de liberté syndicale. Bien que la possibilité de grève existe, elle est maîtrisée et réglementée, avec une interdiction formelle de grève de solidarité. Le droit de grève est concédé dans une durée maximum de dix (10) jours sur une année, sept (07) jours au cours d'un même semestre, et deux (02) jours au cours du même mois. On peut affirmer que cette stratégie politique a contribué à mettre davantage le fonctionnaire au travail effectif. En conséquence, les associations syndicales se sont vues fragilisées, et sous la menace de la révocation, les fonctionnaires sont devenus sourds aux appels à la grève. Chacun se bat désormais pour son pain quotidien.

Dans la douleur, les travailleurs béninois se sont résignés à cette disposition nouvelle pour se consacrer au travail. Avec cet environnement de discipline, centré sur la prise de responsabilité de chaque agent, les abus autre fois observés ont commencé à faire place à l'assiduité au poste, et l'instauration d'une culture de redevabilité et de reddition de compte. Ce fut une délivrance pour le peuple pris en otage par le travailleur pour une prestation

⁸ Rupture d'avec les mauvaises pratiques des gouvernances antérieures

attendue. Les gouvernants peuvent en toute légitimité exiger désormais une prestation de qualité de tout agent, et sans discontinuité dans le service. Un contexte nouveau, à l'allure d'une réforme administrative prend insidieusement place, donnant un autre regain aux acteurs, dans les diverses prestations de service. Indubitablement, le glas de l'administration sclérosée et désarticulée est sonné, appelant ainsi les agents publics et privés à œuvrer pour un service encre dans les valeurs éthiques. L'environnement éthique se pense et se construit aussi bien dans l'être qu'à travers ses représentations et ses actions. Une fois qu'il s'installe, les acteurs sont appelés à exercer dans une conscience hautement professionnelle.

2.2- Importance de l'éthique dans le service public

L'éthique, pour la définition qu'en donne Spinoza dans le dictionnaire philosophique de Jacqueline Russ, est une « *science étudiant les modes d'existence selon le bon et le mauvais* ». Ainsi, l'éthique traite du bien et du mal, des normes morales, des jugements de valeur. Son objet est « *la détermination de la fin (but) de la vie humaine ainsi que des moyens de l'atteindre.* » J. Russ, (1991, P. 97). En parlant donc d'éthique, c'est à la manière d'être qu'on fait allusion. Une manière d'être qui prend encre dans le bien et oriente tout l'agir humain vers l'accomplissement de ce qui est valorisant, et donc moral. Mais dans l'environnement du service public, quelle connotation revêt le concept éthique ?

La perception éthique dans le service public va au-delà ; elle rime avec la compétence, l'aptitude à répondre aux attentes et exigences de la fonction exercée. Car, l'action droite se traduit par l'arrimage au cadre règlementaire établi, et à travers lequel la conduite est orientée en toute objectivité pour atteindre le bien, comme une fin morale. La connaissance et l'action droite sont donc les deux indicateurs susceptibles de donner à l'administration publique toutes ses lettres de noblesse.

« *Le bon accomplissement des activités administratives, le respect de la loi ainsi que la confiance inébranlable du public dans l'intégrité de la fonction publique sont des aspects cruciaux du bon fonctionnement de l'Administration.* » P. Loko, (2020, P. 11). C'est pourquoi l'exercice d'une profession répond à la fois à un cadre juridique et déontologique bien défini, et s'appréhende en terme d'impératif. Les impératifs de l'administration imposent de répondre doublement à la recherche de performance et à l'atteinte de résultats.

Acteur du développement au plan de la production et de la gestion de la richesse, le fonctionnaire de l'administration publique doit s'illustrer par ses actes, pensées et sentiments. « *La fonction publique se présente donc comme une arène où s'imbriquent toutes les forces qui amènent le fonctionnaire à vivre en symbiose avec la société qui l'entoure* » P. Loko, (2020, P. 12). Ce faisant, le fonctionnaire doit se sentir impliqué et concerné par la mission qu'il accomplit. Membre du corps social, il en devient un acteur prépondérant pour son mieux-être. Ainsi, par ce que le fonctionnaire fait, il se fait, et est gagné par le sentiment d'être utile. C'est ce sentiment qui incite en lui l'engagement à servir le public, noble service qui s'accompli dans le détachement, car l'intérêt général est au dessus de toute autre considération. C'est alors que se dégage de lui une image positive auprès des usagers, satisfaits du service rendu. Il s'établit du coup une relation de confiance, qui donne de la consistance au vivre-ensemble. La probité avec laquelle le service est assuré donne une envergure morale à l'action du fonctionnaire, le rendant moralement responsable de la réussite collective. Toute nation, animée de l'ambition de faire asseoir une communauté homogène et laborieuse, apte à faire face aux défis actuels de développement, doit s'évertuer de susciter un élan patriotique d'amour au travail, répondant aux exigences éthiques. Cette exigence éthique n'est rien d'autre que la loi morale.

2.3- L'Exigence éthique professionnelle

L'exigence éthique se manifeste par le sentiment du devoir. Le devoir, on ne peut s'y dérober. Alors l'exigence éthique est ce sentiment du devoir qui envahit le fonctionnaire et le force au respect de la loi morale. La loi morale est cette exigence qui nous est dictée par la conscience. Et voici ce que Jean Jacques Rousseau en dit dans *Emile ou De l'éducation* : « *Conscience ! Conscience ! Instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infailible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions* ». Cette citation est tirée de J. Russ, (2020, P. 54).

La conscience morale se distingue par son caractère universel, puisqu'elle est partie intégrante du quotidien de vie de chaque être. En tant que telle, elle s'impose à tout homme. C'est pourquoi la loi morale se présente à l'homme comme une exigence, un impératif catégorique. Intériorisée en tout homme par le biais de l'éducation, l'exigence morale prend corps dans la conscience humaine et devient le guide de l'action humaine dans une perspective éthique. Telle que décrite par Rousseau, la conscience morale se manifeste comme une voix intérieure qui s'élève en chaque être, et lui indique le bien à faire. Le jugement intérieur opérant le discernement, la sagesse recommande de s'y engager sans calcul ni retenu. La fidélité à la conscience morale élève à la proportion d'une inspiration divine, qui éloigne de toute espièglerie dans le jugement. Et c'est une conscience à la hauteur d'un pareil détachement que le fonctionnaire doit arborer pour se mettre à l'abri de toute tentation afin d'accomplir en dignité le devoir suprême, le service des autres. Cette conscience morale sert de guide, permet de mesurer la valeur des actions, de juger de notre conduite et celle des autres. Aucun homme raisonnable ne peut être détourné de la loi morale par ses inclinations personnelles. C'est en cela qu'elle est impérative et catégorique. Il est important de remarquer que la conscience morale ne peut être le privilège de certains hommes, tandis que

les autres seraient comme portés par nature à l'immoralité, soumis irrémédiablement au vice. La voix morale à laquelle Rousseau fait allusion est en chacun, et l'éducation donne à tous, les moyens pour s'y référer en toute honnêteté et sincérité. La conscience morale, dans sa manifestation instinctive, nous rapproche de l'action droite, et la compétence ne s'y ajoute que pour affiner l'acte professionnel accompli. Elle n'est donc nullement ressentie comme une contrainte ; mieux, elle est le signe de notre liberté, ce qui peut valoir le qualificatif d'agent consciencieux et travailleur. Les gouvernants actuels, avec les dispositions législatives et juridiques adoptées, ont-ils réussi à élever l'administration béninoise à ce seuil de productivité ?

3- Le défi éthique dans l'administration béninoise

L'éthique professionnelle est objet de toutes les attentions pour contribuer à accroître le facteur motivation, ressenti comme contrainte intérieure librement acceptée et traduite par le comportement au sein d'une administration. Dans toute unité de production de biens et services, la gestion rigoureuse et transparente des ressources apparaît comme le pilier essentiel par lequel on pourrait parvenir à la prospérité générale. En visant cette prospérité générale, les acteurs sociaux à divers niveaux doivent revêtir la posture éthique.

3.1- Les pesanteurs d'ordre éthique de l'administration béninoise

L'éthique en milieu administratif a pour but de réglementer les activités qui ont lieu dans le cadre professionnel. Ainsi, tout fonctionnaire doit être imbu de cette discipline qui est partie intégrante de son engagement à servir la cause publique.

L'administration publique béninoise a fait du chemin, et présente malgré les réformes initiées un résultat mitigé. Mais il est à noter un environnement de travail où l'agent dans sa mission s'implique et prend la mesure de sa responsabilité. Mais

l'action éthique reste souvent sous la menace des certaines influences d'ordre affectif tels que les sentiments, les passions, les inclinations égoïstes. Ces éléments d'influence font perdre à l'agent public l'objectivité sensée le guider dans l'accomplissement de sa mission. Il s'efforce au respect des normes et procédures établies. Les liens sociaux ont une prédominance non négligeable dans le jugement des actes et la prestation de service. En conséquence, l'administratif béninois succombe aux inclinations d'appartenance sociolinguistique et aux multiples formes de recommandation. Il est fréquent d'observer que dans des administrations données, ceux qui y travaillent proviennent de la même localité, parlent la même langue, ont le même parrain etc... Quand une administration fonctionne ainsi, elle s'enlise dans une sphère où les contre valeurs s'érigent et maintiennent le service public dans l'opacité et l'affairisme.

L'éthique requiert une maîtrise surhumaine de la gamme des influx négatifs qui projettent dans des incertitudes qui éloignent de la pertinence du service public. L'administration béninoise a donc besoin de gens consciencieusement armés pour s'arrimer aux exigences éthiques que la conscience morale dicte de façon impérative. Alors, dans sa posture professionnelle, l'agent public doit se montrer indépendant des variations de situation, des conditions de vie, et autres facteurs d'influence pour répondre à cette aspiration. Mais il se fait que cette préoccupation ne peut se réaliser que si on allie la compétence et l'action droite, comme culture permanente de l'être en question. Les gouvernants sont interpellés, car quel résultat éthique peut-on attendre d'un militant de parti politique remercié par un emploi pour son engagement politique ? Quel rendement espérer d'un recrutement motivé par un lien de fraternité, de camaraderie ou d'appartenance ethnique ?

L'assainissement de l'environnement administratif apporte au travail la dose de conscience morale sans laquelle aucune prospérité n'est garantie. La synergie d'actions des acteurs,

producteurs de richesse moralement armés est un gage de réussite individuelle et collective. Face aux turbulences actuelles, et aux sollicitations diverses tendant à rechercher le succès, l'homme a plus que jamais besoin de retrouver ses repères et permettre aux systèmes de production dans son ensemble d'être transparent et opérationnel.

3.2- Eveil au leadership éthique de l'administration béninoise

L'éthique a pour vocation de mettre les mœurs et bonnes pratiques à un niveau d'intériorisation tel qu'il serait difficile, voire suicidaire de s'y dérober. Elle rend de ce fait l'environnement de travail favorable à une saine émulation devant permettre aux travailleurs de se donner convenablement sans se retenir, sans se livrer à des calculs égoïstes. Il est beaucoup plus question de provoquer une prise de conscience des pratiques éthiques, afin de mettre en exergue tout le bien qu'on peut en tirer, aussi bien pour les usagers que pour les travailleurs. La démarche éthique impose de ce fait, une allure de transparence et de respect des règles et procédures établies en faisant preuve d'esprit de justice et d'équité dans la gestion des ressources publiques. L'éthique est vivement suggérée en fonction des valeurs dont elle est porteuse, et qui engendrent la performance. Ainsi la qualité d'une administration passe par l'éthique qui y règne, et qui motive le travailleur à mieux faire. Le leader éthique est investi de la capacité de mener ou de conduire les collaborateurs, qui travaillent sous sa responsabilité à atteindre les objectifs fixés. Ces objectifs sont déclinés par le cadre règlementaire et législatif, puis confortés par un leader éthique qui s'évertue à créer les conditions de travail et mettre aussi les moyens à disposition. C'est dans cette vision que s'inscrit l'Etat central en matière de gouvernance administrative. Alors il revient au gouvernement d'exposer ses ambitions, de prendre les dispositions législatives qui concordent avec cette ambition, et de planifier la mise en route du modèle de service

public conçu. Il est donc évident que cette tâche revient à l'élu, le Chef de l'Etat, qui fait reprendre sa dynamique de travail. La conduite des affaires publiques au Bénin a pris l'envol d'un « Nouveau départ ». La gouvernance actuelle se caractérise par l'ambition affirmée de moderniser l'administration, pour pouvoir affronter les défis du développement.

Cette orientation est censée impacter tout responsable administratif, quel que soit son niveau d'exercice de la charge publique. A l'image du Chef Suprême, il s'agit d'être capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Ce faisant tout le tissu social se sentira concerné, et donc appelé à ce modèle innovant, susceptible de conduire vers l'atteinte des objectifs partagés. Le leader éthique s'implique dans son comportement et ses attitudes afin de respecter les droits et la dignité des autres. Pour l'essentiel, les obligations ou les devoirs auxquels tout travailleur doit se soumettre émanent des valeurs, des idées et des idéaux largement partagés par la communauté civile et professionnelle. Et c'est pourquoi la conscience morale doit être au rendez-vous pour nous replonger constamment dans notre devoir de citoyen.

Conclusion

La situation de l'administration publique africaine héritée de la colonisation a présenté des signes d'essoufflement. Et pourtant le service public est d'une nécessité absolue pour tout pays. L'état des lieux qu'affiche cette administration publique traduit un malaise dont les dimensions sont multiformes. A l'image d'un malade dont le diagnostic révèle un état de déliquescence avancé, une thérapie de choc s'impose pour redonner vie à l'administration publique en Afrique. Assurément, cette thérapie est d'une saveur amère et nauséabonde, au regard des perturbations, incommodités et désagréments engendrés par le nouveau contexte qui se met en place. Car, bien d'habitudes se sont installées et se révèlent difficiles à subir des changements.

Les réformes engagées, sont alors douloureusement vécues. Ces réformes sont pensées et déployées dans la perspective d'amélioration des pratiques et répondre au mieux aux attentes des uns et des autres.

La crise de l'administration publique en Afrique n'a pas épargné le Bénin. Atteint au même titre que les autres pays et souffrant des effets pervers induits, la nouvelle gouvernance béninoise, est mue par un sursaut d'orgueil qui s'illustre dans la détermination à asseoir des normes de valeurs qui élèvent à une dimension éthique. Cette dernière apparaît alors comme le cadre devant permettre de reprendre en main la situation de cette administration afin de réorienter l'action publique vers des perspectives porteuses. Il est admis que toute prestation de service réussie, consolide les liens de vie sociale, accroît le degré de confiance entre citoyens, rend les acteurs sociaux collégialement responsables de la paix et de la quiétude nationale.

Homme vertueux, l'agent public affiche une hauteur d'esprit et une qualité de vie conforme au bien commun. Par conséquent, la nouvelle administration béninoise se doit d'être à la hauteur des défis actuels pour le développement intégral de la communauté nationale. La charge administrative dans le Bénin métamorphosé se démarque dans la considération à accorder à tout homme, sans lui faire subir les frasques d'humeur consécutives aux ressentiments, aux frustrations, aux préjugés. L'impartialité étant la norme de fonctionnement de toute administration, il est à craindre que des influx de l'ordre du ressenti ne viennent ternir le contenu de la notion même de service. L'éthique se construit pour assurer la jonction entre les aspirations personnelles et les exigences communes. C'est pourquoi il s'impose de se dépouiller de soi, de s'élever, et de grandir pour revêtir les valeurs universelles éthiques.

Bibliographie

ESPLUGAS P. (2002). *Le service public*. Paris : édition Dalloz.

KABORE A. J. (2007). *Réformes du service public et gouvernance locale : et si on pensait changement de comportement ?* Laboratoire Citoyennetés [consulté le 30/07/2023]. <http://www.afrique-gouvernance.net>

LOKO L. P. (2020). *La déontologie administrative et le comportement professionnel dans la fonction publique*. Cotonou : CERAPOP.

LOUA P. (2003). *L'Etat et les pratiques de l'administration en Afrique : le revers de la médaille*. Revue Débats : Courrier d'Afrique de l'Ouest.

NGOULO L. B. (2008). *La réforme administrative dans les services publics en Afrique : développement, performance et bonne gouvernance*. Paris : l'Harmattan.

RUSS J. (1991). *Dictionnaire de Philosophie*. Paris : Bordas.

Textes de lois

Loi N° 2001-09 du 21 juin 2002 : portant exercice du droit de grève en République du Bénin.

Loi N° 2018-34 du 05 octobre 2018 : modifiant et complétant la loi N° 2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin.

Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration. Adoptée par la seizième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine le 31 janvier 2011 : Addis Abéba.

Décret N°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

Décret N° 2022-388 du 13 juillet 2022 portant approbation du code d'éthique et des valeurs de l'Administration publique.